



INSEE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Déclaration Liminaire des représentants Cfdt au CHSCT-S du 23 mars 2016

M. le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-S .

Je désire en tout premier lieu souhaiter la bienvenue à M. Jean Michel QUELLEC au sein du CHSCT-S et nous espérons que sa fonction lui apportera épanouissement dans sa mission au sein du département CVCT.

Comme souvent évoqué le CHSCT a bien œuvré pour la sécurité et le bien être des enquêteurs. Le travail déjà accompli est une avancée sans précédent.

Certaines mesures ont abouti, d'autres sont en projet ou en cours.

M. le Président l'a souligné lors d'un CT : «J'ai comme le sentiment que c'est un puits sans fond »

Oui, il y aura en effet toujours des besoins et des demandes, des améliorations à apporter au fil du temps.

Nous restons fondamentalement convaincus du bien fondé et de la nécessité de ce CHSCT, il est le garant des conditions et de la sécurité au travail des enquêteurs.

Inutile de re préciser que le métier d'enquêteur est méconnu, atypique tellement il est spécifique.

Les enquêteurs sont contraints à l'isolement, sujets aux menaces, insultes et agressions par des personnes ou des animaux.

Ils sont exposés aux risques routiers au quotidien et ne sont pas à l'abri de développer des troubles musculo-squelettiques (liés au port de charges ou aux postures).

Les ateliers d'échanges de vécu professionnel vont permettre d'apporter une réponse à l'isolement.

C'est un moyen d'alléger les situations de mal être directement en lien avec le travail de l'enquêteur susceptibles de polluer le bien être au travail.

La Cfdt reste convaincue du bien fondé de ces échanges.

De plus ces réunions s'inscrivent dans les préconisations de prévention des RPS de

l'accord Fonction publique d'octobre 2013.

Par conséquent nous insistons sur la nécessité de ces ateliers. Nous souhaitons vivement que ces espaces d'échanges soient mis en place quelle que soit l'issue des réunions tests menées dans 2 établissements.

La prévention des TMS est prise en charge par l'achat de différents matériels.

Il reste cependant pour nous la question des prescriptions par les médecins de prévention.

Nous vous avons alerté à ce sujet car certaines sont refusées par les CHSCT départementaux et sont renvoyées au CHSCT-S de ce fait aucune solution n'est proposée à l'enquêteur.

Quand apporterez-vous une réponse à ces agents dont le besoin est confirmé médicalement ?

Opale

Le nouvel outil Opale est en place même si des ajustements sont encore à prévoir.

La MOAE annonce une diminution globale de la charge affectée aux enquêteurs. Cette baisse est estimée à 19 % par rapport à 2015.

Nous sommes dans l'attente d'un bilan détaillé des charges affectées par site.

Tout en veillant à ce que cela ne crée pas de surcharge mensuelle ou hebdomadaire. Pourquoi ne pas utiliser une partie de ce temps pour les formations hors métier, la mise en place de temps d'échanges sur le vécu professionnel des enquêteurs etc.....?

Lors du GT NCEE de Mars 2016, le fonctionnement de l'outil Opale a été expliqué

La présentation de l'application sur écran était bien plus compréhensive et plus fluide que celle dispensée lors des RGEM.

Afin que les enquêteurs se familiarisent avec cet outil de programmation de la charge, il serait intéressant de dispenser une information sous le même format.

Cela permettra aux agents de lever l'opacité sur les méthodes de calcul appliquées et par conséquent de mieux comprendre la répartition de leur temps de travail.

Conditions de travail des enquêteurs

Suite au rapport de M BRODATY il est prévu de mettre en œuvre pour tous les enquêteurs des axes de progrès à partir des résultats de l'étude.

Nous vous demandons de prioriser les 15 % d'enquêteurs pour lesquels est observé un cumul de conditions de travail dégradées sur plusieurs points.

Nous souhaitons que les mesures soient prises sans attendre le bilan de l'étude sur le poste de travail fixe des enquêteurs.

Téléphonie

Nous sommes au mois de mars, plus précisément le 23.

je cite le relevé de décision de Décembre 2015:

« les nouveaux portables devraient être choisis en Mars et livrés en Mai»

Je cite le tableau de suivi de mars 2016 :

« les nouveaux portables devraient être choisis en Mars et livrés d'ici l'été 2016»

Nous vous demandons de nous indiquer avec précision quand les nouveaux téléphones seront fournis aux enquêteurs ?

Inutile de re préciser l'importance du matériel de collecte.

Nous avons demandé que les téléphones proposés par l'opérateur soient présentés aux membres du CHSCT-S et renouvelons notre désir d' être associés au choix final.

Nous n'accepterons pas un produit bas de gamme quasiment inutilisable à des fins professionnelles comme celui fournit aux enquêteurs actuellement.

Nous n'accepterons pas d'attendre que soit publié le bilan de l'étude sur le poste fixe pour équiper les enquêteurs de téléphones portables appropriés

Nous vous informons que nous resterons vigilants à ce que les agents puissent collecter les données avec un appareil de qualité et cela le plus rapidement.

Nous n'accepterons plus d'outils en téléphonie portable de qualité médiocre.

Budget

Dans le 4^e et dernier point de la note d'orientation, vous écrivez que l'existence d'un budget spécifique attribué au CHSCT-S enquêteurs est source de confusion pour la prise en compte de la population des enquêteurs dans les CHSCT-S de proximité.

Vous proposez donc de réaffecter le budget au niveau local à partir des autorisations d'engagement de 2017.

Nous contestons cette analyse un peu rapide ainsi que votre proposition succincte.

1° Un CHSCT ne peut fonctionner sans budget. Comment s'assurer que les préconisations qui seraient faites par le CHSCT -S enquêteurs soient suivies correctement d'effets sur tous les sites ?

2° C'est par définition, l'existence même du CHSCT-S enquêteurs qui crée une confusion dans la prise en compte des enquêteurs par les CHSCT de proximité. En effet un agent ne peut faire partie du champ de 2 CHSCT.

3° Les problèmes de fonctionnement entre les CHSCT de proximité et le CHSCT-S enquêteurs ne se limitent pas uniquement à des problèmes de budget. Selon la répartition que vous nous aviez exposé, les CHSCT de proximité devraient aborder la partie enquêteurs du PAP, les accidents de travail des enquêteurs, les préconisations des médecins de prévention et les achats spécifiques locaux.

Or, cela n'est pas appliqué par tous CHSCT de proximité.

Il y a donc un réel problème d'équité de traitement des demandes des enquêteurs.

Un enquêteur ne peut pas être traité à moitié par le CHSCT-S enquêteurs et à moitié par le CHSCT de proximité sachant qu'il n'est pas intégré et reconnu par ce dernier.

Les enquêteurs, comme les autres agents des sites doivent être pris en charge par les médecins de prévention et les ISST de proximité. Mais pas forcément par le CHSCT de proximité.

Nous désirons connaître votre position sur ce sujet.

Nous vous demandons de clarifier qui fait quoi et en cas de défaillance du local, il n'est pas question de laisser les agents à l'abandon.

Pour terminer comme j'aime le rappeler lors de chaque CT invite à ne pas oublier :

« Un enquêteur heureux sera un enquêteur performant »

MOTION

La CFDT s'oppose à la réaffectation du budget au niveau local à partir des AE 2017

Nous demandons que l'attribution du budget CHSCT-S soit conservée comme telle

Les membres du CHSCT demandent que la prise en charge de certaines situations puisse être partagée avec le CHSCT de proximité concerné.

En cas de défaillance du local, il est de la responsabilité de l'employeur de préserver la santé de ses salariés.